

Contrat d'objectifs de notre école

Durant les deux dernières années scolaires, l'équipe éducative a construit son Contrat d'Objectifs, obligatoire pour toutes les écoles et implantations de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se mettra en place sur les six ans qui viennent avant d'être évalué. Nous avons défini trois grands objectifs d'amélioration sur lesquels nous allons prioriser notre action pédagogique.

- Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves, avec deux stratégies méthodologiques :
 - a : Développer la continuité dans les trois disciplines de base au sein de notre école.
 - b : Développer les habilités de mémorisation et d'autonomie de nos élèves.

- Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans notre école, avec une stratégie méthodologique :
 - Développer la mise en place des aménagements raisonnables dans nos classes.

- Accroître les indices de bien-être et du climat scolaire dans notre école, avec trois stratégies méthodologiques :
 - a : Développer la créativité de nos élèves.
 - b : Améliorer les relations interpersonnelles entre les élèves (conflits).
 - c : Développer le partenariat école-famille.

Ces objectifs et stratégies seront concrètement mis en œuvre grâce à des actions spécifiques qui seront réparties sur les six années à venir.

Nous poursuivrons évidemment tous les apprentissages des autres compétences du programme à développer chez les enfants.